



Le Charolais de Bourgogne est désormais reconnu par une Indication d'Origine Protégée. L'information a été reçue par l'association <u>CHAROLAIS DE BOURGOGNE</u> (siège à Bretenière) le 31 mai. 15 années de démarches administratives ont été nécessaires. La zone s'étend de l'Yonne au Rhône et du Cher à l'Ain pour près de 1.500 éleveurs. L'IGP va permettre une plus-value et une meilleure visibilité de la viande. Un travail administratif et de communication doit encore être mené.